

Commissariat Aux Apports

Rapport sur les apports effectués par :

Monsieur Maxime MANSARD, demeurant à ROLLOT (Somme) – 74 rue de la Madeleine;

De Nationalité Française, né à COMPIEGNE (Oise), le 8 octobre 1998.

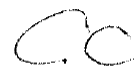
Ci-après dénommer « L'apporteur »

ET

Monsieur Maxime MANSAND, demeurant à ROLLOT (Somme) – 74 rue de la Madeleine;

Agissant au nom et pour le compte, en qualité de président et d'Associé Unique de la Société 3MGC, Société par action simplifiée en cours de formation dont le siège social sera à ROLLOT (Somme) – 74 rue de la Madeleine.

Ci-après dénommée « La Société Bénéficiaire »



Monsieur,

En application des dispositions légales, vous m'avez désigné à l'unanimité de la société 3MGC par décision du 29 novembre 2023 en qualité de commissaire aux apports, et je vous en remercie.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ma mission.

Toutes les informations et toute la documentation que j'ai jugé utile ont été mises à ma disposition.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and curves, located in the bottom right corner of the page.

I – EXPOSE DE L'OPÉRATION PROJÉTÉE.

Monsieur Maxime MANSARD, demeurant à ROLLOT (Somme) – 74 rue de la Madeleine, apporte à la société, à effet de ce jour, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, et en pleine propriété, QUARANTE (48) actions, composant le capital, de la société ATCM TECHNI-METAL, Société par Actions Simplifiée au Capital de 19.800 Euros, dont le siège social est à COURCELLES-EPAYELLES (Oise) – 144 rue des Sureaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 879 123 487 RCS BEAUVAIS – SIRET : 879 123 487 00040.

L'apporteur, Monsieur Maxime MANSARD, fait apport à la SAS 3MGC, la pleine propriété de 48 actions, lui appartenant dans la société ATCM TECHNI-METAL.

II – DESCRIPTION, EVALUATION ET REMUNERATION DE L'APPORT

Monsieur Maxime MANSARD détient la pleine propriété des 48 actions de la SAS ATCM TECHNI-METAL qu'il souhaite apporter à la SAS 3MGC.

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 288 000 euros, il sera attribué à l'Apporteur, Monsieur Maxime MANSARD, 2 880 actions nouvelles de la Société 3MGC d'une valeur nominale de 100 euros chacune, entièrement libérées.

L'apporteur a déclaré :

- Que les parts apportées étaient régulièrement détenues, et ce, en pleine propriété et sans restriction de nantissement, privilège, sureté, saisie, séquestre option ou droit quelconque ou profit de quiconque susceptible de restreindre ou d'affecter ses droits de propriétés ou la valeur des dites parts.
- Que les parts appelées sont toutes entièrement libérées non amorties et non remboursées.

III –VERIFICATIONS EFFECTUEES

A l'unanimité, vous m'avez désigné en qualité de commissaire aux apports avec mission :

- d'apprécier la valeur de l'apport des actions fait par Monsieur Maxime MANSARD à la société SAS 3MGC ;
- de vérifier la pleine propriété des actions apportées en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;



- de consulter les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- de vérifier que les états financiers de la société SAS ATCM TECHNI-METAL, à la date de clôture du dernier exercice social ;
- d'examiner les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part de Monsieur Maxime MANSARD, actionnaire de la société SAS ATCM TECHNI-METAL me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'évènement pouvant, grever la consistance des capitaux propres en date du 4 décembre 2023.

CONCLUSION

En conclusion, et sur la base des contrôles que j'ai effectué selon les recommandations de la profession, je certifie la sincérité de l'évaluation des apports effectués à savoir pour :

- Monsieur Maxime MANSARD apporte 48 actions à la société 3MGC; valorisées pour 288 000 euros,

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué globalement à 288 000 euros, il sera attribué à :

- Monsieur Maxime MANSARD, 2 880 actions de la société 3MGC, d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune, entièrement libérées,

Par ailleurs, je n'ai pas trouvé ni été informé d'avantage particulier et n'ai donc, de ce fait, pas eu à me prononcer sur leur valeur.

Fait à Compiègne,
Le 11 décembre 2023

Christian CAUGANT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale d'Amiens

